

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Assentiment à la Convention concernant les représentants des travailleurs

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention concernant les représentants des travailleurs, adoptée à Genève le 23 juin 1971 par la Conférence internationale du Travail.

L'objectif de la Convention est d'instaurer des mesures complémentaires et spécifiques concernant les représentants des travailleurs en vue, d'une part, de leur assurer une protection efficace contre toute mesure pouvant leur porter préjudice, y compris le licenciement, et, d'autre part, de leur accorder les facilités nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

La législation belge prévoit déjà des mesures répondant aux exigences de cette Convention.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be